



# NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET GENERAL

## PREAMBULE

L'article 1 2313-1 du code des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

La Commune de Tenay compte 1024 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (population stable depuis 2023). Elle est membre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

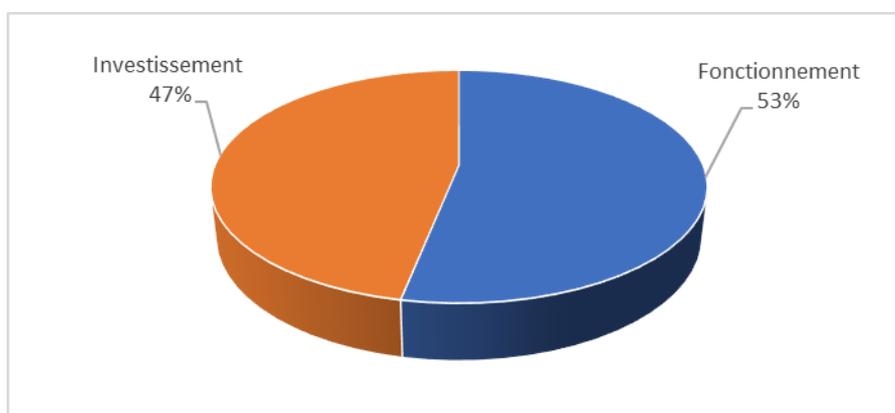
## ELEMENTS DE CONTEXTE

Le montant total des 2 budgets (général + eau et assainissement) s'élève à 2 316 450€ pour cette année.

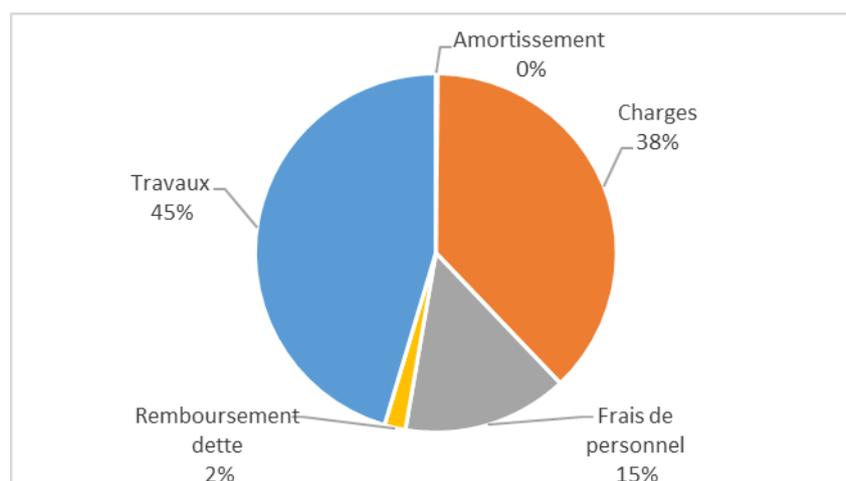
Un gros programme de rénovation urbaine d'un montant estimé à environ 3,5 millions d'euros devrait débuter en 2024 et sera étalé sur plusieurs années ; des travaux de sécurisation de chutes de blocs rue de la gare sont également prévus en 2 tranches dont la 1<sup>ere</sup> sera réalisée en 2024.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement restent identiques que l'an dernier pour tenir compte de l'augmentation des tarifs du fuel, gaz, électricité, carburant liée à l'actualité économique.

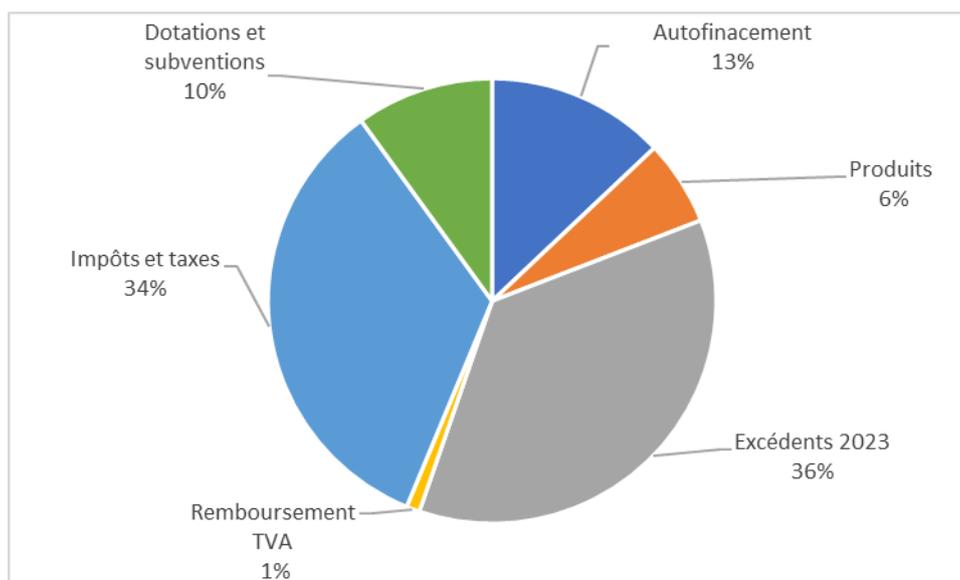
## RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT



### DEPENSES



## RECETTES



Les priorités en dépense pour ce budget sont :

- Augmentation des dépenses pour le combustible, carburant, électricité
- Mise en valeur par la couleur : fresques sur façades : 65 000 €
- Acquisition d'un îlot insalubre pour démolition et aménagement espace public : 335 450 €
- Fin de la construction mur STEP après sinistre : 96 000 €
- Fin de démolition Cité Cleyzeau : 176 000 €
- Travaux de sécurisation chutes de blocs Rue de la Gare : 120 000 €

Pour les principales recettes :

- Impôts locaux : Augmentation des taux d'imposition (montant attendu estimé à 418 496 €)
- Fiscalité reversée : 810 400 € dont 76 000 € de Dotation Solidarité Communautaire
- Dotations et subventions : 535 785 € dont 130 000 € de DGF

## BUDGET PRIMITIF 2024

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
002	Déficit antérieur reporté		002	Excédent antérieur reporté	68 632.56
011	Charges à caractère général	621 830.00	70	Produits des services	45 300.00
012	Charges de personnel	354 450.00	73	Impôts et Taxes	810 400.00
65	Autres charges de gestion courante	250 720.00	74	Dotations et participations	238 274.00
66	Charges financières	15 000.00	75	Autres produits de gestion courante	103 000.00
67 + 68	Charges exceptionnelles	7 000.00	77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de charges	20 000.00	78	Reprises sur amortissements	4 000.00
042	Opérations d'ordre	4 000.00	042	Opérations d'ordre	
023	Virement à la section Investissement		013	Atténuation de charges	3 393.44
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 273 000.00</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 273 000.00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
001	Déficit antérieur reporté		001	Excédent	497 780.92
16	Emprunts et dettes	30 000.00	10	FCTVA	22 400.00
20	Immobilisations corporelles	10 000.00	1068	Affectations des résultats	300 558.08
21	Immobilisations Incorporelles	82 000.00	13	Subventions	217 961.00
23	Immobilisations en cours	721 450.00	16	Emprunts	750.00
27	Autres immobilisations financières	200 000.00	021	Virement de la section fonctionnement	
020	Dépenses imprévues		024	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations entre sections	4 000.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 043 450.00</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 043 450.00</b>

### FONDS DE ROULEMENT

Il était de 868 882 € à la fin de l'année 2023.

### NIVEAU EPARGNE BRUTE ET NETTE au 31 décembre 2023

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est de : 336 330 € (328.45 € par habitant)

L'épargne nette est de : 309 917 € (302.65 € par habitant)

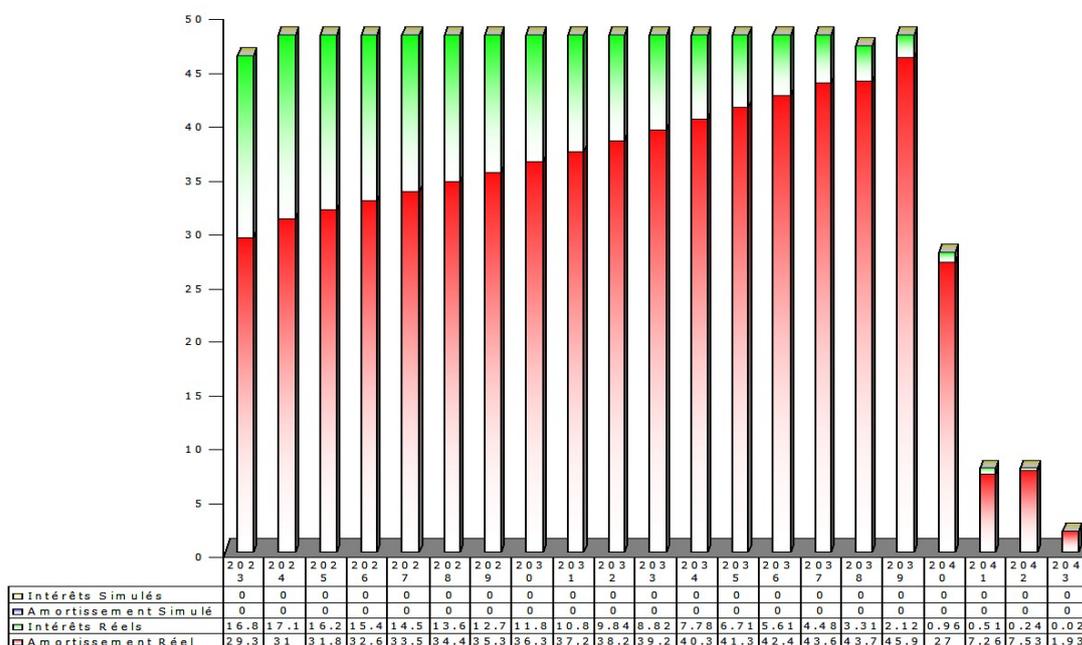
### CAPACITE DE DESENDETTEMENT

L'encours de la dette au 31/12/2023 est de 544 309 € (531.55 € par habitant)

### REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La Commune poursuit son désendettement. Il n'est pas prévu de nouvel emprunt cette année sur ce budget. Les subventions et l'autofinancement permettent de financer les opérations d'investissement. Le montant de l'annuité est de 40 266.38 € soit 3.70 % du total des dépenses.

Courbe des remboursements



Annuité en k€

## **TAUX D'IMPOSITION**

Il a été décidé d'augmenter les taux d'imposition. Le taux communal de la TFB est 33.89 %.  
Le taux de la TFNB est de 36.27 %. Le taux de la THRS est de 14.89%. Le produit attendu pour ces 3 taxes est de 418 496 €.

## **PERSONNEL**

Les frais de personnel augmentent par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal. Un agent titulaire ayant demandé sa mutation au 01.3.2024, un nouvel agent a été recruté et une période de tuilage est nécessaire pendant 2 mois.